

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelmoron sur Lot, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel MARROT, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2026

Etaient présents : Daniel MARROT, maire, Josianne ESCODO, Jean-Claude VIGNEAU, Guylène LIA, Johan ARSAC, adjoints au Maire et Chantal CZWOJDRAK, Gérard ROUAN, Annabel LAJOURNADE Olivier ZOLDAN, Lauriane MELLA Hervé MISSEGUE, Jean Luc DETHIER, Xavier DELBREL, Léa BOLZON, Laurence MONEL-COLLINS Roselyne CORNUT, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-Marie PREVOT, Laetitia CAZAUBIEL

Absent : Edmond LABADIE

Procuration : Jean-Marie PREVOT à Josianne ESCODO, Laetitia CAZAUBIEL à Chantal CZWOJDRAK

-==--==-

L'ordre du jour étant essentiellement composé du vote des budgets prévisionnels, Mr le Maire entame la séance sans plus tarder :

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Au BUDGET PRINCIPAL :

En fonctionnement :

Dépenses :

Eau : 30 000 €

Electricité : 100 000 €

Chauffage : 70 000 €

Carburants : 10 000 €

Produits entretien : 15 000 €

Petit équipement : 10 000 €

Fournitures administratives : 5 000 €

Achats livres : 3 000 €

Fournitures écoles (la commune prend en charge en sus les copieurs, téléphone, internet, transport et séances piscine)

⇒ primaire : 7 500 €

⇒ maternelle : 3 100 € (maintien du montant malgré la fermeture d'une classe)

Fournitures périscolaires : 800 € (achats de jeux pour la garderie et l'interclasse)

Terrains : 10 000 €

Bâtiments : 55 000 €

Voies et réseaux : 13 000 €

Bois et forêts : 8 000 €

Matériel roulant : 15 000 €

Maintenance : 70 000 € (contrôles sécurité, maintenance chauffage, copieurs, logiciels, sécurité informatique, caméras...)

Assurance bâtiments : 35 000 €

Assurances flotte + RC + statutaire : 40 000 €

Fêtes et cérémonies + publications : 30 000 € (fête+commémorations+divers) + bulletins

Personnel : titulaire 370 000 €

contractuels : 60 000 €

URSSAF : 180 000 €

Elus : 70 000 € + 10 000 € cotisations

Missions déplacements élus (congrès des maires) : 10 000 €

affranchissements : 8 000 €

rembt repas école primaire au collège : 60 000 €

impôts : 20 000 €

personnel extérieur : 15 000 € (instruction urbanisme + sécurité manifestations)
Service incendie : 70 000 €
Subventions Associations : 50 000 €
Virement au budget lot. Caillabènes II : 250 000 €
Déficit du budget du lot. Caillabènes I : 219 502,28 €
Intérêts emprunt : 7 320 €
Provisions pour charges de Fct : 40 000 €
Provisions pour charges financières : 10 000 €

Recettes :

Droits de stationnement Port Lalande : 45 000 €
Cantine et garderie : 40 000 €
Revenus immeubles 230 000 €
Dotations et fiscalité (voir état 1259)
Remboursement assurance sinistre incendie Capitainerie : 295 000 €

En Investissement :

Dépenses :

Projet acquisition terrain BRAYON (sur budget annexe), terrain MARCENAT (cimetière)
Projet acquisition matériel : 10 ordinateurs pour école primaire 10 000 € + fourgon 30 000 €

Travaux :

- bornes à incendie : 40 000 €
- local Chasse : 100 000 €
- liaisons douces : 50 000 €
- reconstruction Capitainerie : 200 000 €
- rénovation mairie : 200 000 €
- éclairage public : 50 000 €
- Aménagements urbains : 420 000 €
- Ecole primaire : 35 000 €
- Ecole maternelle : 24 000 €
- Equipements sportifs : 50 000 €
- Travaux divers : 83 034 €
- Salle Tivoli : 180 000 €
- Plage : 10 000 €
- Centre administratif et social : 155 000 €
- Port Lalande et Village de Vacances : 45 000 € €

Recettes :

aménagements urbains : 205 000 €
mairie : 253 200 €
écoles : 75 720 €
ANS (clôture rugby) : 17 445 €
Tivoli : 170 800 €
FCTVA : 100 000 €
Excédent de Fct capitalisé : 612 097 €
Virement de la section de Fct : 538 929 €

Au BUDGET du LOTISSEMENT DES CAILLABENES :

Ce budget sera le dernier en raison de la vente du dernier lot début 2026 ; les services de la DGFIP ont été sollicités pour formaliser sa clôture ;

En fonctionnement : 252 607,86 €

Dépenses :

Sont inscrits le déficit de fonctionnement de 2025 de 234 368,13 € + 18 234,73 € d'écritures d'ordre et 5 € d'arrondis de TVA.

Recettes:

Le produit de la vente du dernier lot pour 33 100,58 €
219 502,28 € de prise en charge du déficit du budget annexe

En investissement : 261 071 €

Dépenses :

Le remboursement du solde des 500 k€ que le budget principal avait versé pour 261 071 €.

Recettes:

L'excédent reporté de 242 836,27 €
Une écriture d'ordre pour 18 234,73 €

Nouveau BUDGET du LOT. DES CAILLABENES II:

Ce budget vient d'être créé afin de réaliser l'extension du lotissement existant ; il convient de l'abonder par le biais d'un virement du budget principal afin de permettre l'acquisition des terrains de la famille BRAYON pour débiter cette opération.

En fonctionnement : 590 000 €

Dépenses :

190 000 € l'achat des terrains à aménager
400 000 € de travaux et études

Recettes:

250 000 € du budget principal
340 000 € d'écritures d'ordre

En investissement : 590 000 €

Dépenses :

340 000 € d'écritures d'ordre

Recettes:

Emprunt (auprès du budget principal) pour 340 000 €

Ces 3 budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents (+ 2 procurations)

Propositions de commissaires délégués à la CCID (Commission Communale de Impôts Directs)

(délibération)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des dernières élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DRESSE la liste de présentation des commissaires à la Direction Départementale des Finances Publique, comme suit :

Commune : CASTELMORON SUR LOT				Date de la délibération : 28/04/2026	n° de la délibération :
Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse	
Titulaires : 12 propositions (6 en nombre double)					
FAVRE	CLAUDE	28/08/1948	CASTELMORON SUR LOT	472 chemin de conord 47260 Castelmoron-sur-lot	
VIGNEAU	JEAN CLAUDE	31/08/1947	BOURRAN	40 chemin des caillabènes 47260 Castelmoron-sur-lot	
PAIOTTI	MARYSE	30/11/1954	LAUZUN	9 rue Jean Macé 47260 Castelmoron-sur-lot	
RIGO	GUY	20/05/1949	NAMUR Belgique	chopis 47260 Castelmoron-sur-lot	
PREVOT	JEAN MARIE	20/11/1960	VILLENEUVE SUR LOT	770 chemin du dauphinat 47260 Castelmoron-sur-lot	
LALAUURIE	LINE	11/03/1946	BRESCIA Italie	8 avenue du Camuzol 47260 Castelmoron-sur-lot	
BOUDIE	Françoise	20/05/1954	Meilhan sur Garonne	7 avenue de comarque 47260 Castelmoron sur Lot	
LAPORTE	René	18/06/1951	VILLENEUVE SUR LOT	313 route de St Etienne de Fougères 47260 Castelmoron sur Lot	
ROUAN	Gérard	09/02/1960	VILLENEUVE SUR LOT	22 bis Saint Martin 47260 Castelmoron sur Lot	
LANSADE	Jocelyne	03/04/1971	VILLENEUVE SUR LOT	247 Côte de Fort Marraud 47260 Castelmoron sur Lot	
dont (titulaires) 1 en nombre double domiciliés en dehors du périmètre :					
ARSAC	Johan	27/05/1991	CASTELMORON SUR LOT	3037 Route de Miramont 47380 MONCLAR	
FELTRIN	SYLVAIN	12/09/1949	CASTELMORON SUR LOT	LE BOURG saint sardos	
Suppléants : 12 propositions (6 en nombre double)					
ESCODO	Josianne	04/01/1959	Agen	500 Côte du rocher 47260 Castelmoron sur Lot	
BERTHOME	Jean-Pierre	25/09/1955	VILLENEUVE SUR LOT	10 Rue du vieux cimetièrre 47260 Castelmoron sur Lot	
LIA	Guyène	01/07/1957	Montpezat	4 impasse sauvignon 47260 Castelmoron sur Lot	
BOUSQUET	Dominique	29/03/1963	VILLENEUVE SUR LOT	211 Route Du Dauphinat 47260 Castelmoron sur Lot	
CZWOJDRAK	Chantal	31/03/1971	VILLENEUVE SUR LOT	181 Route de Comarque 47260 Castelmoron sur Lot	
AMBROZIO	Charlie	20/06/1955	VILLENEUVE SUR LOT	1235 Côte du rocher 47260 Castelmoron sur Lot	
BRAYON	Christian	23/08/1958	VILLENEUVE SUR LOT	8 rue Cabernet 47260 Castelmoron sur Lot	
DUPLAN	Eric	06/06/1974	Agen	561 Route de Lissandre 47260 47260 Castelmoron sur Lot Castelmoron-sur-lot	
VIEL	THIERRY	18/12/1967	VILLENEUVE SUR LOT	1004 Route de Fongrave 47260 Castelmoron-sur-lot	
BADIE	Christophe	23/07/1961	Tonneins	6 rue Cabernet 47260 Castelmoron sur Lot	
dont (suppléants) 1 en nombre double domiciliés en dehors du périmètre :					
LAJOURNADE	Annabel	05/04/1981	VILLENEUVE SUR LOT	46 chemin des Caillabènes 47260 Castelmoron sur Lot (pro et Villeneuve sur Lot domicile)	
LANSADE	Maryline	08/09/1967	VILLENEUVE SUR LOT	1 chemin de Ribet 47260 LAPARADE	

SEM BASE DE PLEIN AIR du TEMPLE/LOT : transfert du compte d'associés en capital

Mr le Maire effectue un rappel de la situation financière de la base de plein air à l'attention des nouveaux élus : il précise que le principal actionnaire (côté collectivités) en est la CCLT (Communauté de Communes Lot et Tolzac) et que d'autres partenaires tels que la Banque des Territoires, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations, entre autres, en font également partie.

Cette structure a rencontré l'an dernier d'importants soucis économiques et financiers qui ont amené ses dirigeants à se tourner vers un cabinet d'audit ; des participations financières de soutien de la part de ses actionnaires ont été versées sur un compte d'associés afin de répondre au besoin urgent de trésorerie ; la commune de Castelmoron sur Lot a abondé à hauteur de 10 300 € ; aujourd'hui la SEM BASE demande aux partenaires de transférer ces sommes en actions (21 pour notre commune) afin d'augmenter le capital par le biais d'un bon de souscription . Il soumet la proposition à l'avis du conseil municipal.

Le Conseil accepte ce transfert à l'unanimité.

(délibération)

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA BASE DE PLEIN AIR DE TEMPLE-SUR-LOT,
Vu la délibération en date du 17/11/2025 validant la participation de la commune de Castelmoron sur Lot pour un montant de 10 300 € sur un compte courant d'associés pour renforcer rapidement les fonds propres de ladite société,
Vu le mandat administratif n°1202 de 2025 ordonnant le virement de la somme de 10300 € vers le compte de la SEM BASE de PLEIN AIR du Temple sur Lot
Vu la demande du Conseil d'Administration de ladite société de procéder à un transfert de cette somme en capital.

Décide :

- D'autoriser ce transfert de la somme de 10 300 € versés en 21 actions.
- D'autoriser le maire à signer le bulletin de souscription nécessaire à la réalisation de l'opération.

Convention d'intégration au patrimoine d'EAU47 des réseaux (EP et EU) du Lotissement des Caillabènes

Monsieur le Maire évoque le transfert des réseaux et des équipements (pompe de relevage) de la commune vers le patrimoine du syndicat départemental EAU47 afin que ce dernier en gère le bon fonctionnement et la maintenance ; il soumet cette proposition à l'avis du conseil. Ce dernier accepte l'intégration par EAU 47 des réseaux et équipements mentionnés dans son patrimoine à travers la convention.

(délibération)

Monsieur le Maire rappelle le transfert de la compétence eau et assainissement à EAU47 avec mode de gestion en délégation de service public à l'Exploitant VEOLIA avec effet au 1^{er} janvier 2020 ; il convient à présent de rétrocéder les équipements (pompe de relevage) et réseaux afférents du lotissement des Caillabènes dont le dernier lot a été vendu en ce début d'année 2026.

Il donne lecture de la convention à passer entre les parties et soumet la décision à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- de rétrocéder les canalisations d'adduction d'eau potable et de collecte des eaux usées et leurs ouvrages dans le patrimoine du syndicat départemental EAU47
- d'autoriser le maire à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Travaux en cours

Mr VIGNEAU évoque les chantiers en cours :

- ⇒ la cuisine de la mairie : cette pièce qui sert à la fois de cuisine et coin repas pour certains agents est en cours de rénovation du sol au plafond : Mr PHILIPPOT a commencé à déposer les radiateurs et autres mobiliers afin d'installer le placo plâtre, s'ensuivra la peinture et le remplacement du revêtement de sol par un parquet flottant.
- ⇒ Appartement avenue de comarque (ex SESSAD) : ce logement devrait accueillir très prochainement un médecin junior en formation auprès du Dr ALLOUSSI. La commune va faire le nécessaire pour l'équiper et le meubler au plus vite.
- ⇒ Réfection de la balustrade du belvédère de la mairie : la Sté RAMOS-BLANCHARD a démarré le chantier hier ;
- ⇒ Travaux au centre administratif et social : Mr DETHIER souligne avec regret les erreurs de cadrage par l'entreprise qui a installé les fenêtres de toit de façon excentrée. Ce préjudice impacte tant l'esthétique que la luminosité amoindrie dans la salle de réunion de la communauté de communes. Il manque à ce jour les dalles et descentes de toit. Le maître d'œuvre de l'opération règlera ce problème lors de la réception du chantier ; une difficulté supplémentaire s'ajoute car l'architecte Mr SOBAC a cédé son cabinet à Mme RAULT qui reprend le dossier en cours.
- ⇒ Dépôt sauvage d'ordures ; Mr MARROT évoque les incivilités récurrentes au niveau des espaces de tri sélectif où sont déposés des sacs d'ordures ménagères à côté des bornes de collecte, notamment sur le chemin de ronde (derrière l'atelier municipal et à la Cale). Des caméras sont en cours d'installation et

permettront d'identifier les responsables. Mr le Maire ajoute que le budget des caméras a été divisé par deux en changeant de prestataire tout en augmentant de 4 caméras le nombre total d'équipements.

- ⇒ Port Lalande : Mr le Maire annonce quelques travaux à prévoir, notamment des bois sur les quais extérieurs et les pontons du bassin.
- ⇒ Local chasseurs : le chantier suit son cours, les fenêtres ont été posées hier.
- ⇒ Salle des fêtes TIVOLI : un nouveau règlement intérieur est en cours d'élaboration

Questions diverses :

- Santé : Lauriane MELLA annonce que les statuts de la SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) indispensable afin de percevoir les aides de l'ARS et des instances, sont en cours d'établissements ; le projet de construction d'une nouvelle maison de santé est en bonne voie.
- Commémoration du 8 mai 1945 : comme d'habitude le départ du cortège est prévu à 11h15 depuis le parvis de la mairie. Les élèves de l'orchestre du collège participeront peut-être à la manifestation. Mme GENESTOU, professeur de musique au collège va effectuer un sondage auprès de ses élèves
- Le cheval de Mr CLAVERIE a encore été retrouvé divagant sur la chaussée ; cette anecdote pourrait s'avérer dramatique si un accident venait à se produire. Mr DETHIER souligne également le problème d'encombrements d'épaves de voitures autour de son domicile. La pollution qu'elle engendre est fort regrettable ; il suggère de faire appel à un organisme extérieur pour y remédier. Mr le Maire répond que cette action a déjà été faite auprès de la DREAL, venue se rendre compte sur place sans pour autant apporter de solution.
- Mr DETHIER, ressortissant belge, interroge sur la réglementation française quant aux panneaux publicitaires installés en vue de vendre des biens immobiliers et leur enlèvement suite à la vente du bien ; nombreux sont ceux qui perdurent et « polluent » le paysage environnant.

-=-=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.